

Décision

Générale

colonial

Décision n° 688/CAB portant délégations de signatures

n° 688/CAB

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
16 septembre 1971

Numéro JO
n° 19 du 11/10/1971

Date du numéro
11 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Délégation permanente est donnée à M. Michel Bouchet, administrateur civil, chef du service de législation et d'administration générale, à l'effet de signer, au nom du Haut-Commissaire de la République, les pièces suivantes : Cartes d'identité de Français et d'étrangers : Passeports ;. Visas M. Michel Bouchet pourra subdéléguer sa signature en tant que de besoin.